

1 ENSEIGNANTS:

Classe de CM1 - CM2 : M. Mauriès
Directeur : M. Mauriès

2 HORAIRES:

De 9h à 12h et de 14h 00 à 16h 15. Les enfants sont accueillis 10 minutes avant les horaires de rentrée (soit à 8h50 et 13h50). Il serait souhaitable que les enfants arrivent à l'heure pour le bon fonctionnement de l'école : il y a toutefois un adulte supplémentaire de 8h45 à 9h00 et de 16h15 à 16h45 pour assurer la surveillance, le portail étant fermé à clé en dehors des heures d'accueil.

Les enfants travaillent 24 h réparties sur 5 jours. Une aide personnalisée sera proposée de 16 h 30 à 17 h 15, aux enfants qui rencontrent des difficultés, en concertation avec les enseignants et les parents. Cette aide commencera **fin septembre**.

3 ABSENCES:

Les parents doivent prévenir **le jour même** l'école de toute absence de leur enfant puis nous faire parvenir un mot justificatif au retour de l'enfant. N° de téléphone de l'école: **09 50 49 68 28**. Toute absence injustifiée de plus de 2 jours est signalée à l'inspection académique.

En aucun cas, un enfant sera autorisé à quitter l'école, seul, durant la journée scolaire.

4 GARDERIE:

Un service de garderie, à l'école de Clarac fonctionne tous les jours sauf à midi, aux horaires suivants:

De 7h30 à 8h50 / De 13h30 (pas avant) à 13h50 / de 16h15 à 18h30.

Pour plus de renseignements, s'adresser à madame **Monique Martinez**. (09 60 52 99 31)

5 CANTINE:

L'inscription à la cantine se fait auprès de Madame Monique Martinez **la veille**. Les tickets s'achètent à la mairie de Clarac qui est ouverte le lundi, le jeudi, le vendredi matin et le mercredi après-midi.

Les élèves fréquentant la cantine, doivent apporter chaque lundi matin, une serviette rangée dans un porte-serviette marqué à leur nom, qu'ils reprendront le vendredi soir.

6 MATERIEL:

Les livres prêtés par l'école doivent être couverts soigneusement et munis d'une étiquette. Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants, et à ce que rien ne manque dans leur sac. Les livres de la bibliothèque doivent faire également l'objet de soins très attentifs.

7 RELATION PARENTS-ENSEIGNANTS:

Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou autres dont les enseignants pourront tenir compte. Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous. Il est vivement conseillé de se rencontrer au moins une fois par trimestre.

8 CAHIER DE LIAISON:

C'est le lien entre les parents et les enseignants. Toute feuille distribuée aux enfants doit être **signée** par le responsable, après en avoir pris connaissance. De même, les parents pourront y inscrire une demande de rendez-vous.

9 ASSURANCE:

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties). Vous veillerez à nous faire parvenir, très rapidement, une attestation d'assurance sur laquelle devront figurer deux clauses:

- **Responsabilité civile individuelle**
- **Responsabilité individuelle accidents corporels.**

10 CONGES SCOLAIRES: (1^{ère} date après la classe, 2^{ème} date jour de la reprise).

Toussaint: du vendredi 19 octobre au lundi 5 novembre. **Noël:** du vendredi 21 décembre au lundi 7 janvier

Hiver: du vendredi 22 février au lundi 11 mars. **Printemps:** du vendredi 19 avril au lundi 6 mai.

Été: le vendredi 5 juillet.

11 REUNION DE RENTREE:

Une réunion d'information aura lieu **le mardi 25 septembre à 18 h**.

12 CONSEIL D'ECOLE :

Les élections de délégués des parents auront lieu le **vendredi 12 octobre**. Vous pouvez d'ores et déjà nous signaler votre candidature.